

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Gervais BUGEL, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Jean-Marc PLISSONNEAU, Ludovic ORAIN.

Etaient absents : Laurent THEBAUD, Arnaud GUICHON.

Était absent et excusé: Laurent LOQUET.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte et propose de rajouter un point à l'ordre du jour :
Modification du temps de travail pour un poste à temps non-complet.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNES en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 24/09/2018.

1) Tarifs du cimetière 2019

Les tarifs de 2018 restent inchangés

2) - Tarifs 2019 de location des salles municipales.

Les tarifs de 2018 restent inchangés.

3)-Premières dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.

Afin de faciliter des dépenses d'investissement au 1^{er} semestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

A savoir : 125 650 euros

-chapitre 20 : 15 000 euros

-chapitre 21 : 15 000 euros

-chapitre 23 : 95 650 euros

4)-Solde du compte association Parents Enfants à Quilly.

Madame le maire informe le conseil municipal que la commune reprenant l'activité accueil périscolaire par convention avec les PEP44 depuis mai 2014, pourra solliciter auprès du Crédit Mutuel, le solde de 9 359.79€ du compte ouvert par l'association « Parents Enfants » renommée «Les P'tits dynamiques » par virement au trésor public.

5)-Indemnité du Receveur municipal.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 15/09/2014 le conseil avait attribué une indemnité de conseil au Comptable public en place.

Un nouveau comptable public ayant pris ses fonctions en mars 2018, le conseil décide d'allouer également à Madame Marie-Claude RENAUX une indemnité de conseil.

6)-Avenant à la convention RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

La participation de la commune de Quilly aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) de la circonscription de Pontchâteau est de 1.65€ par élève scolarisé et par an

Un avenant à la convention concernant les nouvelles modalités de contribution pour les communes de Donges, Fégréac et Pontchâteau devra être signé pour prendre en compte, les dépenses de ces communes au bon fonctionnement du RASED(locaux, entretien, fluides) :

- 500€ pour Fégréac,
- 1000€ pour Donges et Pontchâteau,

7)-Modification du temps de travail d'un poste à temps non-complet.

Afin de concrétiser un besoin de personnel au service technique, il est décidé d'accepter l'augmentation du temps de travail d'un agent titulaire de 20 à 25H hebdomadaire à compter du 01/01/2019.

Cet aménagement du poste de travail devra permettre de moins solliciter de personnel extérieur durant les congés d'été.

8)-Questions diverses.

Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Rapport annuel SIAHB 2017

Rapport général d'activités CCES 2018

Rapport annuel 2017, service gestion des déchets

Rapport annuel 2017, sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non-collectif,

Tous ces documents seront mis à disposition du public à l'accueil du public, pour consultation sur place.

-Madame le maire met également à disposition des élus le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH)2019-2014 de la Communauté de Communes CCES.

-Monsieur BUGEL, adjoint aux bâtiments, donne connaissance de la poursuite de l'aménagement du local des archives de la mairie, sur le premier semestre 2019. La seconde partie du local sera débarrassée prochainement pour être remis en état.

-Un devis est en cours auprès du SYDELA pour l'installation d'un luminaire prochainement à l'aubette de la Crochardais.

-Les travaux des abords de la Chapelle de planté devraient pouvoir bientôt commencer compte-tenu des accords de subventions sollicitées et lorsque l'acquisition du petit bois sera signé officiellement par la collectivité.

XXXXXXXXXX